



1, RUE DE LA FRAIRIE 90170 ANJOUTEY
Tél : 03 84 54 66 45 - mairie.danjoutey@orange.fr

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Travaux forestiers
Reboisement, plantation et entretien
des parcelles 14 et 17

Cahier des Clauses Techniques Particulières

(C.C.T.P.)

MARCHÉ N°: 2019/02

Date et heure limites de remise des offres :
19 avril 2019 à 17h en MAIRIE D'ANJOUTEY

Assistance technique à donneur d'ordres
ONF – Stéphane DAMERVALLE
03 84 29 54 07 - 07 77 31 32 66 - stephane.damerval@onf.fr
Office National des Forêts - UT de Plancher-Giromagny - rue de la libération - 70290 Plancher-Bas

ARTICLE 1 – PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES:

L'objet du présent du marché est des travaux forestiers : plantation et entretien des parcelles 14 et 17 de la Commune d'Anjoutey.

La Commune d'Anjoutey est partie prenante du projet ERFCAL : Energie du Reboisement Franche Comté Alsace, portée par l'entreprise Sundgaubois (90200 Vescemont).

La Commune doit reboiser et planter les parcelles 14 et 17 de la forêt communale:

- Parcelle 14 : 2ha, 2400 plants, mélange de chêne sessile, châtaignier et pin sylvestre, 960 protections (entre autres contre le gibier).
- Parcelle 17 : 6.31ha, 4900 plants, mélange de chêne pédonculé, aulne glutineux et merisier, 980 protections (entre autres contre le gibier).

Ces travaux peuvent être réalisés sur terrain divers très peu portant (présence de nappe d'eau quasi-permanente à environ 30 - 40 cm de profondeur parcelle 17). Les candidats sont invités à venir sur place pour se rendre compte de la nature du sol.

Les travaux sont obligatoirement à exécuter par temps très sec, hors gel pour la plantation.

Le titulaire du marché s'engage à garantir un nombre de plants viables à l'issue des 3 ans. Ces modalités sont décrites dans le C.C.A.P. et dans l'acte d'engagement. Les 3 ans sont comptés à partir de la date de réception des travaux de plantations.

L'entretien de toutes les plantations est à faire pendant environ 4 ans à partir de la date de réception des travaux de plantation.

Le Cahier des Clauses Administratives particulières (C.C.A.P.) donne les renseignements concernant la validité des textes de référence, les clauses administratives générales, documents, essais, échantillons et les obligations générales des entreprises.

Pour être valable, une indication portée sur un document n'a pas nécessairement à être reprise sur les autres documents définissant les travaux. Le fait qu'une indication figure sur un de ces documents et pas sur un autre, ne doit pas être interprété comme une discordance entre ces documents.

L'entrepreneur doit consulter le C.C.T.P. qui seul définit les dispositions des travaux. Ce document peut décrire les travaux de façon plus ou moins détaillée. Dans ce cas, les prescriptions les plus contraignantes sont celles à réaliser dans le cadre du forfait.

Les travaux pour lesquels certaines dispositions du C.C.T.P. pourraient soulever des divergences d'interprétation d'ordre technique, seront exécutés conformément aux décisions de la Maîtrise d'Oeuvre.

Afin d'éviter les omissions, les doubles emplois et contradictions, et afin d'apprécier totalement les tâches et prestations interdépendantes, l'entreprise est tenue de prendre connaissance du C.C.T.P dans son intégralité et d'une façon générale de tous les documents du dossier de consultation.

ARTICLE 2 – TRAVAUX :

2.1- Préparation du sol à la plantation

Parcelle 14 : 2ha à planter

Confection de 2400 potets mécaniques à la dent culti-sous-solage afin de décompacter le sol. Surface d'un potet : 1m², profondeur minimum de 60cm.

Parcelle 17 : 6.31ha, 4.90ha à planter

Broyage en plein de la végétation au rotobroyeur: 6.31ha.

2.2- Fourniture des plants

Parcelle 14 : 2400 plants

- Fourniture de chêne sessile : 1440 plants, taille 30-80cm, provenance QPE203, racine nue
- Fourniture de chêne châtaignier : 480 plants, taille 60-80cm, provenance CSA201, racine nue
- Fourniture de pin sylvestre : 480 plants, taille 30cm et plus, provenance PSY201, racine nue

Parcelle 17 : 4900 plants

- Fourniture de chêne pédonculé : 2940 plants, taille 30-80cm, provenance QRO202, racine nue
- Fourniture d'aulne glutineux : 980 plants, taille 30-80cm, racine nue
- Fourniture de merisier : 980 plants, taille 30cm et plus, racine nue

2.3- Mise en place des plants

Avant la plantation, les plants devront être habillés et placés en jauge le cas échéant, le temps de leur mise en place définitive. Schéma de plantation en annexe.

Parcelle 14 : 2400 plants

- Mise en place en sol travaillé. Délai entre la confection des potets et la mise en place : minimum 3 semaines
- Création de placeau de 12 plants pour le châtaignier et le pin sylvestre

Parcelle 17 : 4900 plants

- Mise en place en fente au coup de pioche
- Création de placeau de 16 plants pour le merisier et l'aulne

2.4- Fourniture et mise en place de protections (entre autres contre le gibier)

Parcelle 14 : 960 protections : gaine filet à maille fine, diamètre 20cm, hauteur 1.20m plus 2 tuteurs agrafés (châtaignier ou acacia). Mise en place des protections sur les châtaigniers et les pins sylvestre.

Parcelle 17 : 980 protections : gaine filet à maille fine, diamètre 20cm, hauteur 1.20m plus 2 tuteurs agrafés (châtaignier ou acacia). Mise en place des protections sur les merisiers.

Parcelle 14 et parcelle 17 : Mise en place de jalonnette en bambou sur chaque tige non protégée pour faciliter le repérage lors des futurs entretiens.

2.5- Entretiens :

Les travaux d'entretien seront proposés par le technicien forestier territorial en fonction de la vigueur de la végétation. De ce fait, aucun calendrier n'est établi concernant ces travaux d'entretien.

Mais les travaux d'entretien sont à faire impérativement. L'entreprise sera avertie de la commande des travaux à réaliser début d'année civile. La commande précisera les conditions, lieu, délai...

Parcelle 14 : 2ha

1 entretien de cloisonnement à 12m combiné à un dégagement en plein

Parcelle 17 : 4.90ha

1 entretien de cloisonnement à 12m combiné à un dégagement en plein

1 entretien de cloisonnement à 12m combiné à un dégagement en plein

ARTICLE 3 –SCHEMA DE PLANTATION :

3.1 –PARCELLE 14 :

Parcelle 14 : 2ha : N = 1200 plants/ha (densité minimale). TOTAL 2400 Plants (au minimum)

Fourniture de chêne sessile : 1440 plants, taille 30-80cm, QPE 203, racine nue

Fourniture de châtaignier : 480 plants, taille 60-80cm, CSA201, racine nue

Fourniture de pin sylvestre : 480 plants, taille 30cm et +, PSY201, racine nue

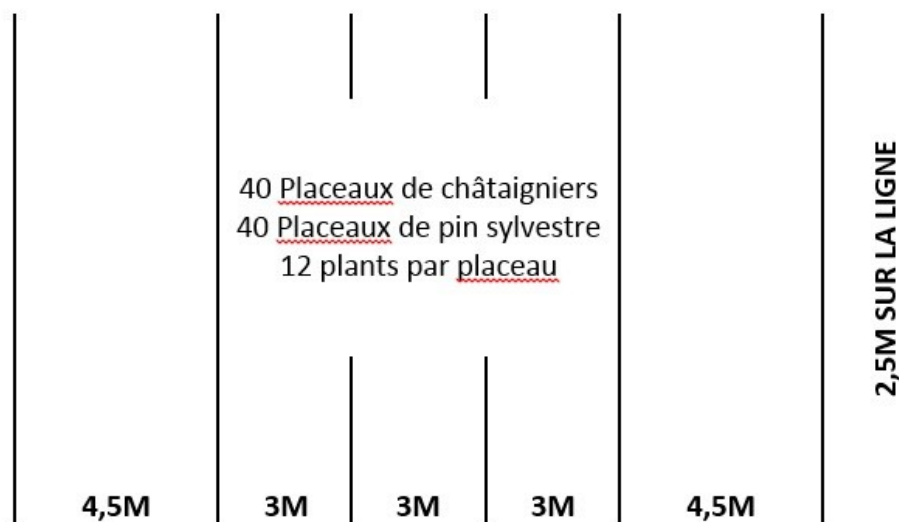
Confection de potets mécaniques à la mini-pelle avec dent culti-sous-solage : 2400 unités

Mise en place de plants en sol travaillé : 2400 unités

Fourniture et mise en place de protection (entre autres contre le gibier) : 960 unités, gaine filet maille fine, diam 20cm, hauteur 1.20m + 2 tuteurs agrafés

Travaux : 2ha : 1 entretien de cloisonnement à 12m, 1 dégagement en plein des plants

SCHEMA DE PLANTATION PARCELLE 14 ANJOUTEY



3.2–PARCELLE 17 :

Parcelle 17 : 6.31ha, 4.90ha à planter : N = 1000 plants/ha (densité minimale). TOTAL 4900 Plants (au minimum)

Broyage en plein au rotobroyeur : 6.31ha

Fourniture de chêne pédonculé : 2940 plants, taille 30-80cm, QRO202, racine nue

Fourniture d'aulne glutineux : 980 plants, taille 30-80cm, racine nue

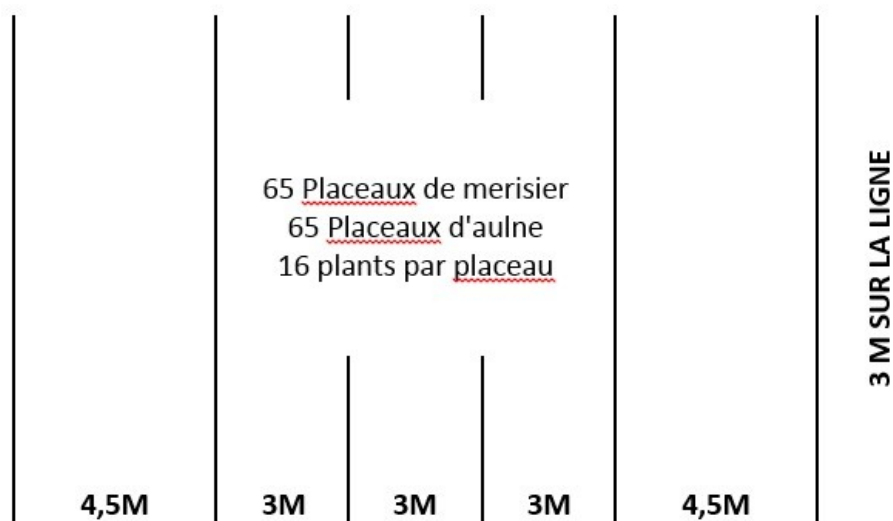
Fourniture de merisier : 980 plants, racine nue

Mise en place en fente sur sol non-travaillé : 4900 unités

Mise en place de protection sur merisier (entre autres contre le gibier) : 980 unités, gaine filet maille fine, diam 20cm, hauteur 1.20m + 2 tuteurs agrafés

Travaux : 4.90ha : 2 entretiens de cloisonnement à 12m, 2 dégagements en plein des plants

SCHEMA DE PLANTATION PARCELLE 17 ANJOUTEY



ARTICLE 4 -PLAN :

